





















Soyons honnêtes,

Vous n'êtes plus du tout satisfaits par l'absence criante de résultat de la classe politique.

A chaque élection, on vous bassine à coups de promesses électoralistes racoleuses. Tandis qu'en parallèle, le chômage est en constante progression, les salaires baissent, les pensions de retraite diminuent, les impôts augmentent, l'insécurité gagne du terrain et la violence explose...

Avec Myriam LUNION, ma suppléante, ainsi qu'une très grande majorité de nos concitoyens, des personnes comme vous et moi, nous voulons réformer les vieilles pratiques politiciennes qui ne marchent pas, renouveler un personnel politique totalement déconnecté de nos réalités du quotidien et enfin, retrousser nos manches pour faire le travail qui doit être fait.

Je propose donc de régler immédiatement trois dossiers qui ont un caractère hautement prioritaires :

- Le scandale de l'Eau en Guadeloupe,
- L'Empoisonnement au Chlordécone,
- La situation de Monopole de la S.A.R.A (Société Anonyme de la Raffinerie des Antilles),

Avec moi, ces trois problématiques qui nuisent à la santé, à la qualité de vie et au pouvoir d'achat de la population Guadeloupéenne, vont enfin, pouvoir trouver une issue, grâce à la création de trois commissions d'enquêtes parlementaires que je soutiendrai vigoureusement dès mon arrivée à l'assemblée nationale.

S'agissant maintenant de la S.A.R.A, autrement dit, **le dossier du carburant**, nous savons que le monopole est interdit dans le droit National et Européen :

- Droit français dans son article L410-2 du Code du Commerce,
- Droit Européen dans son article 82 du Traité instituant la communauté européenne,

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES 10 et 17 JUIN 2017

Malgré cette interdiction juridique, la S.A.R.A profite toujours d'une position de monopole en Guadeloupe. Je propose donc de faire toute la lumière sur l'opacité qui environne cette société par la création d'une commission d'enquête parlementaire C.E.P / S.A.R.A.

Pour conclure sur ce point, je vais très concrètement m'appuyer sur l'article 420-6 du code du commerce pour obtenir des dommages et intérêts pour l'ensemble des Guadeloupéens, victimes de pratiques anticoncurrentielles.

PROPOSITIONS SECTORIELLES

A) FILIÈRE AGRICOLE

Nos agriculteurs sont confrontés chaque année à des variations insupportables du prix de vente de leurs récoltes de canne à sucre. Ils sont clairement la cinquième roue de la charrette, c'est-à-dire qu'ils sont les premiers à travailler mais les derniers à être payés. Je propose donc de faire voter une loi qui protège les exploitants agriculteurs par la mobilisation d'un fonds de compensation agricole dans le cadre d'une réforme du principe de la richesse saccharine.

B) FILIÈRE PÊCHE

Nos pêcheurs doivent faire face à une série de contraintes, la pollution de nos eaux au chlordécone, des conditions météorologiques difficiles, la Ciguatera et sont obligés de s'éloigner de plus en plus de nos côtes, ce qui génère des frais importants (carburant) outre le rôle maritime et les charges sociales... En conséquence, nous devons garantir à ces pères de familles un revenu plancher minimum pour vivre dignement de leurs métiers grâce à un usage optimisé et élargi du FEAMP.

C) INDUSTRIE TOURISTIQUE

Pour redynamiser notre industrie touristique et faire face à la concurrence des pays voisins de la Caraïbe, nous devons soutenir et aider le secteur hôtelier, principalement les gîtes touristiques et les maisons d'hôtes par la suppression de la taxe de séjour. L'économie réalisée par les touristes grâce à la suppression de la taxe séjour sera directement injectée dans l'économie locale en favorisant l'emploi des Guadeloupéens et la croissance de notre Produit Intérieur Brut (PIB).

D) CONTINUITÉ TERRITORIALE MARCHANDISE, LUTTE CONTRE LA VIE CHÈRE

A l'instar du dispositif de continuité territoriale valable pour les personnes, instauré par la loi n°2003-660 du 21 Juillet 2003, je propose d'étendre le dispositif aux transports de marchandises, c'est-à-dire sur les produits importés. **Résultat, les prix vont mécaniquement baisser et le consommateur gagner concrètement du pouvoir d'achat grâce au dispositif CTM.**

Cette mesure est prévue dans l'article 2 du traité instituant la communauté économique européenne, elle poursuit l'objectif suivant « la cohésion économique et sociale et la solidarité entre les Etats membres ».





















Chers électeurs de la 2ème circonscription d'Anse-Bertrand, de Port-Louis, de Petit-Canal, du Moule, de Sainte-Anne, de Saint-François, du Gosier et de la Désirade, je vous propose de devenir votre avocat attitré dans l'hémicycle de l'Assemblée Nationale afin de plaider énergiquement et efficacement à la défense de vos intérêts.

Les 10 et 17 Juin 2017, avec Myriam LUNION, nous savons que vous nous accorderez votre confiance et vos suffrages pour une Guadeloupe dignement représentée « Au cœur de l'Assemblée Nationale »